

Les difficultés des neutres

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1944)**

Heft 1024

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ironical how completely unknown to the public are some of the greatest benefactors of mankind. Well up in this list one would put Arnold Theiler, a young Swiss student at Zurich and Berne, who graduated brilliantly in veterinary science. Finding academic life too unadventurous, this young Swiss student migrated to South Africa, where his scientific ideas were repugnant to the Boer farmers. He had to earn his living as a farm labourer, and lost his left hand in a threshing-machine accident. It was Theiler who later, through the encouragement of the British Government and also of enlightened Boers like General Botha and General Smuts, made discoveries of far-reaching importance in the treatment of diseases epidemic in South Africa and other countries, and disastrous alike to human beings and animals.

Theiler's greatest achievement was the elucidation of the cause and treatment of East Coast fever, but there was hardly any disease of animals in South Africa on which he did not throw some light. The remedy of East Coast fever is inoculation against the germ-laden ticks which infest the grass. No doubt modern science was crudely anticipated by the native African practice of burning the grass once a year.

A NEW SWISS MINISTER.

It was officially announced on May 10th that the Federal Council has appointed M. Paul Ruegger Swiss Minister in London; he succeeds M. Thurnheer who last November was called to Berné to report to the Government and who was taken ill in Switzerland.

M. Paul Ruegger is a citizen of Lucerne, was born on August 14th, 1897, and after obtaining his legal degree at the University of Zurich entered our diplomatic service in July 1918. He became closely associated with the late Fed. Counc. G. Motta whom he accompanied to Geneva as secretary of the Swiss Delegation to the first meetings of the League of Nations. For three years to the end of 1928 he was assistant registrar at the Permanent Court of International Justice in the Hague. After spending a short time at Rome as Counsellor to our Legation he returned to Berne as chief of the Political Section, Division of Foreign Affairs. M. Ruegger was our Minister at Rome for over six years till Jan. 31st, 1942 since when he has been collaborating with the International Red Cross Committee.

M. Ruegger is said to speak English perfectly; his good lady is Italian by birth. Nothing has transpired yet as to the date when the new Minister will be allowed to present his credentials at the Court of St. James's. In the meantime our acting Chargé d'Affaires, M. L. A. Girardet, will continue to carry on at the Legation.

LES DIFFICULTES DES NEUTRES.

De nouveau, depuis quelques semaines, la notion de neutralité se trouve discutée. Ce n'est certes point la première fois que cela nous arrive. Mais les critiques ne sont pas toujours les mêmes. Ce sont des belligérants, bien qu'ils n'appartiennent pas toujours au même camp. Au fond, si l'on considère les choses avec un certain recul, on pourrait dire que les puissances en guerre ont une très vive compréhension pour notre statut international, quand les dangers les menacent, mais que cette compréhension s'atténue et s'estompe, dès que la fortune des armes semble leur sourire.

Nous autres Suisses, nous avons de la peine à saisir les raisons de ces revirements. La neutralité est pour nous une notion claire et précise qui ne souffre guère d'interprétations extensives ou limitatives. Nous n'avons jamais admis que son sens, sa portée et sa valeur puissent varier au gré des événements. Nous n'en connaissons que la rigueur. Nous nous y soumettons volontiers. A cet égard, nous n'évoluons pas. Nous restons fermes sur nos positions. Nous éprouverons toujours de la peine à admettre que la pareille ne nous soit pas rendue.

Ces derniers temps, divers événements sont venus nous prouver que la notion de neutralité n'est pas toujours comprise et que certains belligérants voudraient la nuancer, l'adapter aux exigences de leur politique. Il y a tout d'abord eu le discours retentissant de M. Cordell Hull, ministre des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique et grand spécialiste du droit international, lequel a déclaré tout soudain que les Alliés ne pourraient plus admettre à l'avenir que les neutres fournissent à leurs ennemis des denrées, des marchandises, des matières premières ou des articles manufacturés qui peuvent, directement ou indirectement, revêtir une valeur militaire. Il a ajouté—et c'est ce qui n'a pas manqué de réveiller l'attention des neutres—que les Alliés ont pu souscrire à des compromis à l'époque où ils ne disposaient pas de moyens de coercition suffisants, mais qu'ils ne sauraient plus y consentir, maintenant qu'ils ont atteint un degré de puissance suffisant. Il faut bien le dire: c'est cette thèse qui paraît inquiétante, en ce sens qu'elle n'est pas compatible avec une notion rigoureuse de la neutralité et qu'elle paraît admettre tout au contraire que cette notion peut évoluer en fonction des exigences de tierces puissances. Or, nous avons toujours bien précisé que nous sommes les seuls interprètes autorisés de la neutralité helvétique, parce que nous l'avons proclamée librement, parce qu'elle ne nous a pas été imposée par d'autres, parce que nous en sommes, en dernière analyse, les seuls gardiens.

Certes, nous savons bien que, depuis lors, des apaisements nous ont été donnés, tout au moins de façon officieuse. La presse anglo-saxonne n'a point manqué de souligner la situation tout à fait particulière, tout à fait originale de la Suisse. En outre, le discours de M. Cordell Hull a été suivi de l'envoi de notes diplomatiques qui ont été adressées à la Suède, à la Turquie et à l'Espagne. Quant aux autorités fédérales, pour autant que l'on soit renseigné, elle n'ont été l'objet d'aucune démarche de ce genre.

Cela n'est point fait pour nous surprendre. Il n'y a aucune commune mesure entre la neutralité helvétique et la neutralité d'autres Etats. La nôtre est intégrale, absolue, rigoureuse, permanente. Elle a fait l'objet d'un traité international qui est encore valable,

*Drink delicious "Ovaltine"
at every meal—for Health!*

bien qu'il soit fort ancien. Elle a été reconnue par la Société des Nations et, bien que cette institution ne mène plus qu'une vie très diminuée, nous estimons à bon droit que les puissances qui ont souscrit dans son sein à certaines obligations concernant la neutralité suisse, restent engagées et qu'elles se doivent de la respecter avec la même rigueur que nous apportons à l'observer.

On ne saurait en dire autant d'autres neutralités. Si nous examinons la situation de plusieurs pays qui se disent neutres, nous devons reconnaître que leur attitude n'a pas grand chose de commun avec la nôtre. Il est des Etats auxquels la neutralité a été imposée par des tiers et qui, de ce fait, ne sauraient s'en réclamer les seuls interprètes authentiques. Il en est d'autres qui sont neutres par tradition, mais sans que celle-ci ait été consolidée par un traité international, sans que des engagements aient été pris à son sujet par les grandes puissances. Il en est d'autres enfin qui sont neutres par occasion et qui se sont bien gardés de déclarer qu'ils le resteront à perpétuité. Il en est aussi qui estiment que leur neutralité est compatible avec des alliances ou des traités d'amitié en bonne et due forme avec tel ou tel belligérant. Bref, entre la neutralité absolue, telle que nous la pratiquons, et la non-belligérance provisoire, il est toute une gamme de nuances sur lesquelles nous faisons bien de ne pas fermer les yeux.

Bien entendu, il existe malgré tout une étroite solidarité des neutres que l'on ne peut pas nier. Elle est réelle, car les neutres sont unis par la similitude des intérêts qu'ils défendent. Il n'en reste pas moins que nous avons toujours insisté à bon droit sur notre situation très particulière. On se souviendra en particulier avec profit que M. Motta s'est toujours opposé à la constitution d'un bloc des neutres, bien qu'il ne se soit pas refusé à certains contacts les Etats qui, de façon permanente ou par occasion, ont adopté une attitude qui ressemble à celle qui nous est si naturelle. Aujourd'hui, cette solidarité se manifeste de nouveau, dans la mesure où les Etats belligérants se considèrent comme autorisés à interpréter la notion de neutralité et où ils entendent lui donner une signification différente, selon que ces dangers les menacent ou que la fortune des armes leur sourit. De ce point de vue, les démarches dont d'autres nations ont été l'objet ces derniers temps ne peuvent pas nous laisser indifférents. Nous pouvons constater une fois de plus que la situation des neutres n'est pas aisée et que pour l'emporter ils doivent faire pour ainsi dire quotidiennement la conquête des positions qu'ils se sont assurées.

Pour en revenir à la Suisse, disons une fois de plus qu'elle a la conscience nette. Sa position est plus solide que celle de tous les autres neutres, parce qu'elle peut se réclamer d'un statut international en bonne et due forme, parce qu'elle a pratiqué sa neutralité avec une loyauté qui est à l'abri de tout soupçon, parce que sa ligne de conduite n'a jamais varié, parce qu'elle n'a jamais laissé espérer à quiconque qu'elle pourrait changer d'attitude, bref, parce qu'elle s'impose une rigueur qui appelle logiquement une contre-partie. Incontestablement, à l'intransigeance de notre politique extérieure doit correspondre une attitude tout aussi scrupuleuse de la part des puissances belligérantes auxquelles notre neutralité peut paraître incommode à l'occasion, mais dont ils doivent reconnaître qu'elle est dans l'intérêt de tous, pour peu qu'ils prennent la

peine de la considérer dans ses effets durables et permanents. A cet égard, nous pouvons en juger avec le recul nécessaire, car il y a des siècles que nous pratiquons cette politique. Cela est moins facile peut-être pour les belligérants qui sont avant tout préoccupés par les nécessités de la lutte dans laquelle ils sont engagés et dont l'esprit est impressionné par des exigences immédiates qui nous sont tout naturellement moins sensibles.

Quand un Etat, comme l'Angleterre, décide de soumettre les courriers diplomatiques des neutres à la censure, quand elle porte de la sorte une atteinte sérieuse à un droit qui est reconnu dès longtemps à tous les Etats souverains, nous devons attendre, pour apprécier la portée de cette mesure, de voir si elle sera maintenue à longue échéance ou si elle revêt un caractère nettement provisoire, comme on nous l'affirme. Surtout, nous devons attirer l'attention sur le fait que cette mesure compromet l'efficacité de l'une de nos plus belles tâches humanitaires, en ce sens qu'elle nous met pratiquement dans l'impossibilité de défendre les intérêts étrangers en territoire ennemi. Mais quand on met en doute notre droit d'entretenir des relations commerciales avec tous les pays belligérants, nous devons affirmer une fois de plus que la neutralité nous impose le devoir de procéder à des échanges avec les deux camps en présence, avec cette restriction toutefois que nous devons nous garder de favoriser une puissance au détriment de l'autre. Mais, à cet égard également, nous avons la conscience à l'aise, puisque tous nos accords commerciaux ont été tacitement ou expressément approuvés par les deux parties en présence, puisque nous n'avons rien caché et que nous n'avons rien à cacher, puisque nos négociateurs ont en quelque sorte réussi ce tour de force qu'ils ont mis d'accord des antagonistes qui, pour tout le reste, étaient fermement décidés à ne pas s'entendre.

Disons-le une fois de plus : si nous restons fidèles à notre statut international, si nous en observons les lois, nous n'avons rien à craindre de l'avenir et nous devons bien constater que justice nous a été rendue jusqu'ici. Il n'en reste pas moins que certaines initiatives prises par les belligérants sont bien faites pour éveiller notre attention. La neutralité, notion indiscutable pour nous, est une notion discutée. La défendre, c'est en faire chaque jour la conquête. Et c'est assez dire à quel point nos autorités doivent rester fermes et vigilantes.

Pierre Béguin.

SWISS BANK CORPORATION,

(A Company limited by Shares incorporated in Switzerland)

99, GRESHAM STREET, E.C.2.
and 11c, REGENT STREET, S.W. 1.

Capital Paid up s.f. 160,000,000
Reserves - - s.f. 32,000,000
Deposits - - s.f. 1,218,000,000

NEW YORK AGENCY
15 NASSAU STREET.

All Descriptions of Banking and
Foreign Exchange Business Transacted